



**Travaux de création d'un réseau  
d'assainissement, de restructuration du réseau  
d'eau potable aux hameaux de Fornet et Boyat  
sur la commune de Curienne et travaux pour le  
secours de l'alimentation en eau potable du  
hameau de la Boisserette sur la commune de  
Saint-Jeoire-Prieuré par le réservoir du Boyat**

**Avenant n° 2 au marché n° F17057**

Janvier 2019

**GRAND CHAMBERY  
DIRECTION DES EAUX**

298 rue de Chantabord – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 70 - grandchambery.fr -  @GrandChambery - cmag-agglo.fr

**ENTRE :**

La Communauté d'agglomération Grand Chambéry, 106 allée des Blachères, CS 82618, 73026 Chambéry cedex,  
représentée par M. Jean-Maurice VENTURINI, vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement,  
dûment habilité à la signature du présent avenant par décision n° du bureau réuni  
le 21 février 2019,

**d'une part,**

**ET**

Le groupement EIFFAGE GENIE CIVIL ETS GAUTHEY / GIROUD GARAMPON / BLONDET TP, dont le mandataire est l'entreprise EIFFAGE GENIE CIVIL ETS GAUTHEY,  
210 rue Aristide Bergès, 73490 La Ravoire,  
titulaire du marché n° F17057,  
représentée par M. Christophe VIGIER, Chef d'Agence Réseaux,

**d'autre part,**

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT****ARTICLE 1 – RAPPEL DU MARCHE INITIAL**

Le marché F17057 a pour objet les travaux de création d'un réseau d'assainissement, de restructuration du réseau d'eau potable aux hameaux de Fornet et Boyat sur la commune de Curienne et les travaux pour le secours de l'alimentation en eau potable du hameau de la Boisserette sur la commune de Saint-Jeoire-Prieuré par le réservoir de Boyat.

**Le montant initial de ce marché est de 1 385 741,35 € HT, dont :**

tranche ferme :	eaux usées	328 864,58 € HT
	eau potable	<u>146 316,60 € HT</u>
		<i>475 181,18 € HT</i>
tranche optionnelle 1 :	eaux usées	203 460,68 € HT
	eau potable	<u>181 482,65 € HT</u>
		<i>384 943,33 € HT</i>
tranche optionnelle 2 :	eaux usées	301 648,21 € HT
	eau potable	<u>223 968,63 € HT</u>
		<i>525 616,84 € HT</i>

Un avenant relatif à la tranche ferme a été signé en mai 2018, d'un montant de 24 550 € HT, pour prendre en compte une modification concernant la réfection de tranchée initialement prévue en enrobé provisoire, remplacée par une réfection de chaussée définitive, et valider les prix nouveaux correspondants.

**Le montant du marché après avenant n° 1 est 1 410 291,35 € HT, dont :**

tranche ferme :	eaux usées	353 414,58 € HT
	eau potable	<u>146 316,60 € HT</u>
		<i>499 731,18 € HT</i>
tranche optionnelle 1 :	eaux usées	203 460,68 € HT
	eau potable	<u>181 482,65 € HT</u>
		<i>384 943,33 € HT</i>
tranche optionnelle 2 :	eaux usées	301 648,21 € HT
	eau potable	<u>223 968,63 € HT</u>
		<i>525 616,84 € HT</i>

## **ARTICLE 2 – OBJET DE L'AVENANT**

L'ensemble de cet avenant concerne la tranche optionnelle n° 1 : travaux de création du collecteur de transport entre les hameaux de Fornet et Boyat et pose d'un réseau d'eau potable en fouille commune avec les eaux usées pour le secours du hameau de la Boisserette jusqu'au réservoir de Boyat.

### **1. Réfection de tranchée définitive**

Le marché initial prévoit uniquement la réalisation d'un enrobé provisoire à chaud, à raison de 150 kg/m<sup>2</sup>.

Suite aux résultats positifs des tests de compactage qui garantissent une stabilité dans le temps de la tranchée, le TDL (Territoire de Développement Local), gestionnaire de la voirie, propose, de la même manière que pour la tranche ferme, d'effectuer directement une réfection de chaussée définitive.

Pour effectuer cette prestation, une grave bitume 0/14 C3, à raison de 150 kg/m<sup>2</sup>, non prévue dans le marché initial, sera mise en place avant la réalisation d'une couche de béton bitumineux de 150 kg/m<sup>2</sup>.

Ainsi, les prestations de rabotage nécessaires au préalable des travaux d'enrobé définitif prévus hors marché au 2<sup>ème</sup> trimestre 2019 seront économisées et le coût de réalisation de la couche de béton bitumineux anticipé.

### **2. Modifications des quantités**

Les quantités prévues au marché pour la réfection de tranchée en béton bitumineux ayant été sous-estimées, il convient de les augmenter: 1879,03 m<sup>2</sup> inscrits au lieu de 3 195,30 m<sup>2</sup>, ce qui génère une plus-value de 19 020,10 € HT.

Par contre, d'autres quantités ont été optimisées pour la réalisation des travaux suivants :

- ouverture de fouille dans le rocher ou la molasse 3 652,43 € HT
  - blindage jointif pour fouille en tranchée 12 147,21 € HT
  - fourniture et pose en tranchée de tuyau EU 200 mm 8 938,89 € HT
- 24 738,53 € HT

## **ARTICLE 3 : MONTANT DE L'AVENANT**

Les modifications relatives aux réfections de chaussée indiquées entraînent une augmentation de 73 867,51 € du montant de la tranche optionnelle n° 1 du marché.

D'autre part, la moins-value induite par l'optimisation des quantités s'élève à 24 738,53 € HT.

Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT
<b>1. Réfection de tranchée définitive</b>				
Terrassement et évacuation de la surlargeur de tranchée existante en décharge	ml	1395,3	4,50 €	6 278,85 €
Réalisation d'une grave bitume 0/14 C3 à raison de 150 kg/m <sup>2</sup>	m <sup>2</sup>	3195,3	13,80 €	44 095,14 €
Réalisation d'un encollage du support au bitume résiduel dosé à 65 %	m <sup>2</sup>	3195,3	1,40 €	4 473,42 €
<b>2. Modification des quantités - Augmentation surface réfection de tranchée</b>				
Réfection de tranchée en Béton Bitumineux Semi Grenu 0/10 ou 0/14 dosé à 150 kg/m <sup>2</sup>	m <sup>2</sup>	1316,27	14,45 €	19 020,10 €
<b>Total HT</b>				<b>+ 73 867,51 €</b>
<b>2. Quantités optimisées</b>				
<b>Total HT</b>				<b>- 24 738,53 €</b>
<b>TOTAL AVENANT HT</b>				<b>+ 49 128,98 €</b>

L'avenant s'élève donc à 49 128,98 € HT, ce qui représente un pourcentage d'augmentation de 5,71 % environ du montant initial des tranches affermies, à savoir la tranche ferme et la tranche optionnelle n° 1.

#### **ARTICLE 4 : NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ**

Montant initial total du marché	1 385 741,35 € HT
Montant initial tranche ferme + tranche optionnelle n° 1	860 124,51 € HT
Montant avenant n° 1	24 550,00 € HT
Montant TF + TO1 après avenant 1	884 674,51 € HT
Montant avenant n° 2	49 128,98 € HT
Montant TF + TO1 après avenant 2	933 803,49 € HT
<i>Nouveau montant tranche optionnelle n° 1</i>	<i>434 072,31 € HT</i>
	<i>eaux usées 252 589,66 € HT</i>
	<i>eau potable 181 482,65 € HT</i>
<b>Montant total du marché après avenant n° 2</b>	<b>1 459 420,33 € HT</b>

Après avenants 1 et 2, le pourcentage d'augmentation du marché est de 8,57 % environ du montant initial des tranches affermies.

#### **ARTICLE 5 : AUTRES CLAUSES**

Toutes les clauses du marché non modifiées par le présent avenant demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait à  
Le

Pour le groupement,  
M. Christophe VIGIER

Pour Grand Chambéry  
M. Jean-Maurice VENTURINI

